

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Membres
du Bureau Communautaire**
Titulaires : 28
Membres présents : 19
Votants : 20
Date de la convocation
7 mai 2025

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ, DIX MARS à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni au Pôle administratif de la CCALN à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Alain

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, DOUAY Sonia

Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, LAMOTTE Dominique, DURAND Pierre, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs M. CAPELLE Hubert, BEAUMONT Joël, DELANAUD Stéphane, LEVASSEUR Roger, VAN OOTEGHEM J. Michel, DUTILLEUX Olivier, LESCUREUX André

● Etait représenté :

M. CHANTRELLE pouvoir à M. DOVERGNE

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames RAMON Marie-Gabrielle, PATRICE-BOURDELLE Christine, PERONNET Fabienne, RIHET Anne

Messieurs VERONT Fabrice, CHANTRELLE Brice, WABLE Vincent

TOURNIQUET Gautier, NOCHEZ Didier

Objet : Financement intercommunal BAFA BAFD 2025

Rapport de Madame Anne-Marie PREVOST, Vice-Présidente « Petite Enfance Jeunesse »

Vu les axes et objectifs de la Convention Territoriale Globale CAF 2021-2025 du territoire,
Vu les axes et objectifs de la Convention Grandir en Milieu Rural MSA 2022-2025,
Vu la délibération du Bureau Communautaire du 07 avril 2025, approuvant la mise en place d'un financement intercommunal pour 5 formations BAFA ou BAFD pour un budget maximal de 3 750,00 €,
Dans le cadre des recrutements des équipes d'animation au sein du territoire, pour les Accueils Collectifs de Mineurs et les Centres d'Animation Jeunesse,

Etant donné les candidatures retenues pour l'année 2025 :

- 4 candidatures pour des financements BAFA complets ;
- 1 candidature pour un financement BAFD complet.

Ces financements représenteront une somme maximale de 3 500,00 €.

Il est proposé d'étendre la possibilité de financement à 6 dossiers au total pour l'année 2025, permettant de retenir une candidature supplémentaire :

- 1 candidature pour un financement BAFA partiel.

Ce financement représentera une somme maximale de 300,00 €.

Avec les modifications apportées, cette contribution financière représentera un coût total maximum de 3 800,00 euros (4 formations BAFA complètes, 1 formation BAFD complète et 1 formation BAFA partielle).
Sous couvert du vote du Budget Primitif 2025 du Budget Principal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Approuve la mise en place d'un financement intercommunal pour 6 formations BAFA ou BAFD (complètes ou partielles) pour un budget maximal de 3 800,00 €,

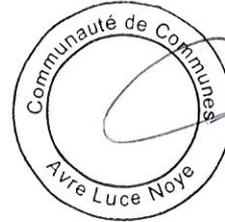
- Entérine la convention rédigée à cet effet, telle qu'annexée,
- Autorise le Président et la Vice-Présidente chargée de la Compétence « Petite Enfance Jeunesse » à signer tous les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré, le 14 MAI 2025
à Ailly sur Noye**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 15/05/25

Affiché le ... 15/05/25



Le Président,

Alain DOVERGNE